BURKINA FASO
-=-=-=-=-
La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons
-=-=-=-=-

IVE REPUBLIQUE
-=-=--=-=-
TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU LUNDI 09 FEVRIER 2026

Président de séance

Monsieur Ousmane BOUGOUMA
Président de l'Assemblée législative de transition

Secrétaires de séance :

Madame Esther BAMOUNI/KANSONO
Troisième Secrétaire parlementaire

Monsieur Arnaud Yentéma TINDANO
Quatrième Secrétaire parlementaire

Dossier en examen :

Projet de loi portant abrogation de la loi n°032-2001/AN du 29 novembre 2001 portant charte des partis et formations politiques au Burkina Faso, de la loi n°008-2009/AN du 14 avril 2009 portant financement des partis et formations politiques et des campagnes électorales et de la loi n°009-2009/AN du 14 avril 2009 portant statut de l'opposition politique ainsi que son modificatif n°046-2013/AN du 17 décembre 2013, **dossier n°002.**

L'Assemblée législative de transition s'est réunie en séance plénière, le lundi 09 février 2026, sous la présidence de Son Excellence Docteur Ousmane BOUGOUMA, Président de l'Assemblée législative de transition. Il était assisté au présidium de Madame Esther BAMOUNI/KANSONO et de Monsieur Arnaud Yentéma TINDANO, respectivement Troisième et Quatrième Secrétaires parlementaires, assurant les fonctions de Secrétaires de séance.

Le Gouvernement était représenté par Monsieur Emile ZERBO, Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration territoriale et de la Mobilité.

Il était assisté de ses collaborateurs et des représentants du ministère de la Justice.

Le Président de l'Assemblée législative de transition fait son entrée dans la salle et le public se met debout pour l'accueillir, tandis qu'il rejoint le fauteuil présidentiel.

- ***Il est 09 heures 11 minutes*** –

Le Président

Mesdames et messieurs les députés, bonjour !

Bonjour Monsieur le Ministre. Nous vous souhaitons la bienvenue avec vos collaborateurs.

Mesdames et messieurs les fonctionnaires parlementaires, bonjour.

Hommes et femmes de médias, bonjour.

La séance est ouverte !

(Coup du maillet)

Madame la Secrétaire parlementaire, veuillez procéder à l'appel nominal des députés.

Mme Esther BAMOUNI/KANSONO
Troisième Secrétaire parlementaire

Merci Excellence.

Bonjour à toutes et à tous.

Soyez la bienvenue à la séance plénière de ce matin.

Nous allons procéder à l'appel nominal.

Chers honorables députés, veuillez répondre « présent » à l'appel de votre nom.

(*Elle procède à l'appel nominal des députés*)

Excellence Monsieur le Président, à l'issue de l'appel nominal des députés, nous enregistrons :

- **16 députés absents excusés ;**
- **15 procurations ;**
- **03 députés absents non-excusés ;**
- **53 députés présents ;**
- **68 votants.**

Merci et bonne séance plénière à tous et à toutes.

Le Président

Merci Madame la Secrétaire parlementaire.

L'Assemblée législative de transition est toujours en nombre pour délibérer et pour régler son ordre du jour.

Annonces :

Mesdames et messieurs les députés sont informés qu'il a été mis à leur disposition auprès des présidents des groupes constitués, le compte rendu analytique de la séance plénière du vendredi 06 février 2026. En application des dispositions de l'article 58, alinéa 4 de notre règlement, ce compte rendu analytique est considéré comme adopté. Il sera publié et mis en ligne sur le site Web de l'Assemblée législative de transition.

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de la séance plénière de ce matin est consacré à l'examen d'un projet de loi.

Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez annoncer l'intitulé du projet de loi.

M. Arnaud Yentéma TINDANO
Quatrième Secrétaire parlementaire

Excellence Monsieur le Président, avec votre autorisation, je vais annoncer l'intitulé du projet de loi.

Il s'agit du projet de loi portant abrogation de la loi n°032-2001/AN du 29 novembre 2001 portant charte des partis et formations politiques au Burkina Faso, de la loi n°008-2009/AN du 14 avril 2009 portant financement des partis et formations politiques et des campagnes électorales et de la loi n°009-2009/AN du 14 avril 2009 portant statut de l'opposition politique ainsi que son modificatif n°046-2013/AN du 17 décembre 2013, objet du dossier n°002.

La Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) est affectataire du dossier n°002 pour le fond. La Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), la Commission du développement durable (CDD), la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) et la Commission des finances et du budget (COMFIB) sont saisies du dossier n°002 pour avis.

Je vous remercie, Excellence Monsieur le Président.

Le Président

Merci Monsieur le Secrétaire parlementaire.

J'appelle en discussion le dossier n°002.

Le Gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

M. Emile ZERBO
Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration territoriale et de la Mobilité

A ce stade, il n'y a pas d'observation, Monsieur le Président.

Le Président

Je remercie le Gouvernement.

Je rappelle que conformément aux dispositions de l'article 102 du règlement de l'Assemblée législative de transition, la discussion du projet de loi, objet du dossier n°002 portera sur le texte adopté par la commission saisie au fond, c'est-à-dire, le texte issu de la CAGIDH.

Je donne la parole à la Présidente de la CAGIDH pour présenter le rapport de la Commission devant la plénière.

Madame la Présidente, vous avez la parole.

Mme Linda Gwladys OUEDRAOGO/KANDOLO
Présidente de la CAGIDH

Merci Excellence pour la parole.

Avec votre autorisation, je voudrais inviter la députée Ini Inkouraba DAMIEN/YOUL à présenter à la plénière, le rapport de la Commission.

Mme Ini Inkouraba DAMIEN/YOUL
Co-rapporteur de la CAGIDH sur le dossier n°002

Bonjour Excellence Monsieur le Président.

Bonjour aux honorables députés.

Bonjour Monsieur le Ministre et sa délégation.

Bonjour le personnel parlementaire.

Bonjour à la délégation de la presse.

Bonjour à tout le monde.

Monsieur le Président, avec votre autorisation, je m'en vais livrer le rapport de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains.

Le Président

Allez-y chère collègue.

Mme Ini Inkouraba DAMIEN/YOUL
Co-rapporteur de la CAGIDH sur le dossier n°002

Merci Monsieur le Président.

(Elle donne lecture intégrale du contenu dudit rapport.)

Merci Excellence Monsieur le Président.

Le Président

Merci Madame le rapporteur.

Je donne la parole au Président de la CAEDS pour son rapport d'avis.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Jean-Marie KOMBASSERE
Président de la CAEDS

Merci Excellence.

Avec votre autorisation, j'invite le député Wiloho COULIBALY, rapporteur de la Commission à donner lecture de notre rapport.

Je vous remercie.

M. Wiloho COULIBALY
Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°002

Merci monsieur le Président.

Excellence, avec votre autorisation, je vais aller directement à la lecture de l'appréciation et de l'avis de la Commission.

Le Président

Allez-y cher collègue.

M. Wiloho COULIBALY
Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°002

A l'issue du compte rendu du député rapporteur, la commission note que le projet de loi s'inscrit dans la dynamique de refondation de l'Etat.

Par conséquent, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi d'abrogation.

Ouagadougou, le 05 février 2026

Le Président : Jean Marie KOMBASSERE
Le rapporteur : Wiloho COULIBALY

Je vous remercie.

Le Président

Merci Monsieur le rapporteur.

Je passe la parole au Président de la CDD pour son rapport d'avis.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Diédon Alain HIEN
Président de la CDD

Merci Excellence pour la parole.

Avec votre autorisation, nous invitons l'honorable député Kiswindsida Aguératou OUEDRAOGO, à présenter à la plénière le rapport d'avis de la Commission.

Mme Kiswindsida Aguératou OUEDRAOGO
Rapporteur de la CDD sur le dossier n°002

Bonjour Excellence.

Avec votre autorisation, je vais aller directement à l'appréciation et à l'avis de la Commission.

Le Président

Allez-y chère collègue.

Mme Kiswindsida Aguératou OUEDRAOGO
Rapporteur de la CDD sur le dossier n°002

A l'issue du compte rendu des travaux de la CAGIDH fait par la députée rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission.

Au terme de ces échanges, la Commission note que le projet de loi vise à :

- supprimer les clivages politiques partisans pour focaliser les efforts sur la sécurité et la souveraineté nationales ;

- favoriser la cohésion sociale ;
- améliorer la gouvernance politique en adéquation avec les aspirations profondes du peuple burkinabè ;
- renforcer l'unité nationale.

De ce qui précède, la CDD émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 04 février 2026

Le Président : Dr Diédon Alain HIEN
Le rapporteur : Kiswindsida Aguératou OUEDRAOGO

Je vous remercie.

Le Président

Merci madame le rapporteur.

Je donne la parole à la Présidente de la CGSASH pour son rapport d'avis.

Madame la Présidente, vous avez la parole.

Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA
Présidente de la CGSASH

Merci bien Excellence.

Avec votre autorisation, j'invite le député Yentéma Arnaud TINDANO à bien vouloir présenter la synthèse du rapport d'avis de la CGSASH devant la plénière.

Je vous remercie.

M. Arnaud Yentéma TINDANO
Rapporteur de la CGSASH sur le dossier n°002

Je vous remercie madame la Présidente pour la parole.

Excellence Monsieur le Président, avec votre autorisation, je voudrais bien aller à l'appréciation et à l'avis de la Commission.

Le Président

Allez-y cher collègue.

M. Arnaud Yentéma TINDANO
Rapporteur de la CGSASH sur le dossier n°002

A l'issue du compte rendu des travaux de la CAGIDH fait par le député rapporteur et de l'analyse du présent projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CGSASH.

Il ressort de ces échanges que l'adoption dudit projet de loi permettra de :

- répondre aux aspirations profondes des forces vives exprimées lors des journées d'échanges régionales de l'Assemblée législative de transition en 2023 ;
- disposer d'un nouveau cadre juridique mieux adapté aux réalités socio-culturelles afin de renforcer la cohérence de l'action Gouvernementale dans le processus de refondation de notre nation.

Par conséquent, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire émet un avis favorable pour son adoption.

Ouagadougou, le 05 février 2026

La Présidente : Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA
Le Rapporteur : Yentéma Arnaud TINDANO.

Je vous remercie.

Le Président

Merci Monsieur le rapporteur.

Enfin, je donne la parole au Président de la COMFIB pour son rapport d'avis.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Moussa NOMBO
Président de la COMFIB

Merci bien Excellence.

Avec votre autorisation, j'invite l'honorable Némata Brigitte ZOUNGRANA à prendre la parole pour présenter à la plénière le rapport d'avis de la Commission des finances et du budget.

Mme Némata Brigitte ZOUNGRANA
Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°002

Merci monsieur le Président.

Bonjour Excellence.

Bonjour monsieur le Ministre.

Avec votre autorisation, je vais aller directement à l'appréciation et à l'avis de la Commission.

Le Président

Allez-y, chère collègue.

Mme Némata Brigitte ZOUNGRANA
Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°002

Merci.

Suite au compte rendu des travaux de la CAGIDH fait par le député rapporteur, des échanges en lien avec les motivations du projet de loi ainsi que de certaines de ses dispositions ont eu lieu entre les membres de la Commission des finances et du budget.

De ces échanges, il ressort que le projet de loi permettra de mettre en place un nouveau cadre juridique mieux adapté aux réalités socio-culturelles qui répond plus efficacement aux attentes du peuple burkinabè.

Par conséquent, la COMFIB émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Toutefois, la COMFIB recommande au Gouvernement de prendre les mesures idoines pour une évaluation effective du patrimoine des partis et formations politiques qui sera reversé dans le patrimoine de l'État.

Ouagadougou, le 05 février 2026

Le Président : Moussa NOMBO
Le rapporteur : Némata Brigitte ZOUNGRANA.

Je vous remercie.

Le Président

Merci Madame le rapporteur.

A présent, le débat général est ouvert.

Les députés qui souhaitent intervenir dans le débat, sont priés de se faire inscrire sur la liste.

Je rappelle chers collègues qu'au terme des dispositions de l'article 61, alinéa 4 de notre règlement, je cite : « les députés membres de la commission saisie au fond défendent leur rapport devant la plénière. Ils doivent s'abstenir de poser des questions au cours des débats. » Fin de citation.

Ces dispositions s'appliquent aux députés membres de la CAGIDH qui en rappel est affectataire du dossier n°002 pour le fond.

Chers collègues, la liste est ouverte.

(Inscription des députés sur la liste)

Le collègue HAMA Ly a la parole.

M. Ly HAMA (GC-FVR)

Merci bien Excellence.

Je voudrais tout d'abord féliciter monsieur le Ministre et le Gouvernement d'avoir porté donc ce projet de loi. C'est vrai que par décision du conseil des ministres, les partis politiques ont été déjà dissouts mais ceci vient maintenant pour clore toute la suite du débat.

Je voudrais aussi m'inscrire dans la même logique que le Premier ministre pour dire vraiment que ce n'est pas le Premier ministre seulement qui partage cela, les partis politiques, sinon les politiques ont été pour une grande partie, les causes, sinon la cause de la déchirure du tissu social burkinabè. Donc, ceci est une très bonne chose et cela va nous permettre peut-être d'aller vers une nouvelle approche pour des nouveaux partis politiques.

Nous avons vu que les partis politiques tels que c'était, cela n'engage que moi, les partis politiques étaient donc devenus des abris pour des gens, ce que nous disons, des bras cassés, des gens qui n'ont pas de capacité ni pour prétendre au public ni pour prétendre au privé pour venir se caser là-bas.

Voilà pourquoi nous avons d'ailleurs insister bien que le Gouvernement ait dit qu'ils vont recenser le patrimoine des partis politiques, nous insistons à dire qu'il faut aller au fond ; il faut vraiment vérifier et recenser tout ce patrimoine pour le ramener à l'Etat.

Ensuite, monsieur le Ministre, il y a quelque chose quand même qui me trotte toujours à l'esprit. Votre Gouvernement est toujours silencieux sur l'audit que nous demandons tout le temps sur les anciennes mairies parce qu'il y a eu beaucoup de dégâts matériels et financiers là-bas. Beaucoup de maires s'étaient illustrés comme de grands prévaricateurs de ressources publiques. Et jusqu'à présent, votre Gouvernement ne dit rien à ce propos. Il y a beaucoup de nos ressources, celles que vous cherchez partout, qui s'y trouvent. Il y en a qui sont en train de rouler jusqu'à présent et en train de narguer les gens avec nos propres ressources parce que ce sont les ressources de l'Etat, ce sont les ressources des Burkinabè.

Il faudrait que vous nous le dites, à quel moment, le Gouvernement va faire ces audits pour qu'on s'arrête maintenant.

Il y en a peut-être même, à quelque part, qui roulent encore avec les moyens de l'Etat pour continuer encore. Même aujourd'hui, il y a des Présidents de délégations spéciales qui se sont inscrits dans cette manière de gérer qui n'est pas du tout la bonne. Nous avons vu en 2025, le ministère de l'économie qui a pris une note, je crois, pour suspendre certaines acquisitions sur des fonds, je crois que cela doit être sur le fonds de développement minier. Ceci n'est pas fortuit parce qu'il doit y avoir des cas de détournements de fonds. Si les fonds de développement minier sont destinés tout simplement à des investissements et que des PDS les utilisent pour des frais de fonctionnement ou des ABS (acquisitions de biens et de services), il y a des détournements de fonds publics et cela se passe réellement.

Donc, pour ceux qui ne sont plus en activité -les maires-, il faudrait qu'on aille dans les mairies pour auditer. Nous appelons cela de tous nos vœux, de tout le temps et rien n'est fait, on ne nous dit rien et les gens circulent parce que c'est l'impunité.

Merci bien.

Le Président

Le collègue Ouendenmanègdè Hermann YELKOUNY a la parole.

M. Ouendenmanègdè Hermann YELKOUNI (GC-PP)

Merci Excellence.

Je voudrais tout d'abord féliciter le Ministre et la Commission d'avoir eu l'initiative de ce projet de loi. Je n'ai pas de question particulière, juste un petit commentaire.

C'est pour rappeler que dans la Charte modifiée, y figure en bonne place les réformes institutionnelles et politiques indispensables à une refondation véritable de notre Nation dans la révolution progressiste et populaire. C'est dans ce sens que l'abrogation de ces trois lois marque une étape décisive dans le renforcement et la consolidation de l'option souverainiste et patriotique en cours dans notre pays.

Le multipartisme intégral tel que prôné par le discours de la Baule a montré ses limites. D'où la nécessité pour notre pays, de prendre sa destinée en main et de refuser désormais d'étendre la sébile et par conséquent, de ne plus être corvéable et manipulable à souhait.

Le Capitaine Ibrahim TRAORE a déclenché avec son peuple la révolution progressiste et populaire, il a engagé tous les burkinabè sans distinction aucune dans le combat pour la souveraineté et la dignité de l'homme noir. Il a engagé son peuple dans les grands chantiers de développement qui forcent l'admiration du monde entier. C'est pourquoi, tous les patriotes sincères doivent faire bloc autour de l'idéal révolutionnaire en vue de relever les grands défis de sécurité et de développement qui s'opposent à notre peuple.

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable Moussa SANGARE a la parole.

M. Moussa SANGARE (GC-FDS)

Merci beaucoup Excellence.

J'aimerais aussi féliciter la CAGIDH et féliciter le Ministre d'Etat pour les efforts constants.

Monsieur le Ministre, ma première question est en lien avec la Constitution. D'aucuns disent que le multipartisme est consacré dans notre Constitution et cette loi vient abroger ce principe. Est-ce que vous pouvez nous éclairer davantage, s'il y a une contradiction ou pas, pour que le peuple puisse comprendre le bien fondé.

La deuxième question, c'est les répercussions diplomatiques de cette loi sur notre pays. Est-ce que selon vous, cela pourrait avoir des conséquences négatives ? Si oui, quelles sont les mesures prises par le Gouvernement pour que notre pays puisse continuer son développement économique et établir davantage ses relations diplomatiques avec les pays amis ?

Ma dernière intervention, Monsieur le Ministre d'Etat, c'est une recommandation, que le Gouvernement fasse de telle sorte que cette loi contribue également à la cohésion sociale, à l'unité nationale et surtout un message clair adressé à tous les Burkinabè de l'intérieur et de l'extérieur, de se donner la main et que nous avons besoin de tout le monde, y compris les anciens chefs de partis politiques pour la construction de notre pays.

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable Kanibè TUINA a la parole.

M. Kanibè TUINA (GC-PDCE)

Merci Excellence pour la parole.

Ma première question a été prise par l'honorable LY Hama et le reste n'est qu'un commentaire ou un avis personnel.

Monsieur le Ministre, je ne voulais pas prendre la parole ce matin mais pour la douleur, les confessions exprimées par les populations sur les ondes au lendemain de la dissolution des partis politiques, je me sens dans l'obligation de dire un mot.

Monsieur le Ministre, je ne suis pas méchant ni fataliste non plus, mais pour moi, nous assistons ce matin à un enterrement. Je voudrais demander au Gouvernement de veiller et de nous rassurer que la tombe sera suffisamment profonde avec un cercueil d'acier, drapé d'un pagne noir, Monsieur le Ministre, afin qu'aucun espoir qu'un fantôme en surgisse.

-Rires et commentaires dans la salle-

Excellence, merci de m'avoir accordé la parole.

Le Président

Nous sommes au terme des interventions.

Je voudrais passer la parole à la Commission pour répondre éventuellement aux questions posées par les députés.

Madame la Présidente, vous avez la parole.

Mme Linda Gwladys OUEDRAOGO/KANDOLO
Présidente de la CAGIDH

Merci Excellence pour la parole.

Nous n'avons pas enregistré de questions adressées à la Commission. Des félicitions, donc, nous voudrions remercier les députés pour les félicitations à l'endroit de la Commission et profiter de l'occasion, pour remercier les commissions saisies pour avis pour l'accompagnement et remercier aussi l'équipe gouvernementale pour l'ambiance du travail.

Merci Excellence.

Le Président

Je remercie la Présidente et les membres de la CAGIDH. Je profite aussi de l'occasion pour féliciter et remercier les membres des quatre autres commissions saisies pour avis.

A présent, je donne la parole au Gouvernement pour répondre aux questions des députés.

Monsieur le Ministre d'Etat, vous avez la parole.

M. Emile ZERBO
Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration territoriale et de la Mobilité

Merci monsieur le Président.

Bonjour à tout le monde, honorables députés.

Je pense qu'il y a peu de questions, il y a beaucoup plus de commentaires.

Je voudrais dire à l'honorable Hama LY que le point du patrimoine sera fait et qu'en réalité, peut-être que cela permettra aux uns et aux autres qui nous écoutent de savoir qu'en prenant la décision que vous commentez, ce n'était pas de faire la force aux partis politiques. Au contraire, ce sont des prescriptions légales parce que chaque parti politique devrait prévoir dans son statut, le mode de dévolution de ses biens quand il y avait une dissolution et nous avons juste suivi cela. En aucun cas, il est question de prendre ce qui ne nous revient pas.

L'autre chose qu'il faut dire, c'est si on devrait faire la polémique sur ce point, c'est qu'il y a à supposer sur des questions sur comment certains biens des partis politiques ont été obtenus. Mais, nous agissons en bon père de famille, de sorte qu'il n'est pas besoin pour nous de revenir là-dessus.

Vous avez souhaité des audits. Il faut savoir que de façon périodique, il y a des audits qui sont faits au niveau des mairies et nous en tirons les conséquences. Maintenant, s'il y a des faits qui ne sont pas portés à notre connaissance dans les détails les plus importants. Je pense que les premiers responsables de ce pays ont appelé à dénoncer tout acte de corruption et nous restons ouverts. Si nous avons des détails importants, nous ne manquerons pas de faire des investigations et en tirer toutes les conséquences de droit.

Le commentaire de l'honorable YELKOUNI, c'est sûr, nous ne ferons point ce qui était fait par le passé, c'est-à-dire, tendre la sébile, vous l'avez dit, nous sommes un peuple digne et nous pensons que nous avons d'ailleurs les moyens de prendre en charge notre destinée.

Concernant les questions de l'honorable Moussa SANGARE, alors, il faut dire que cette décision ne viole en rien la Constitution. Ce n'est pas d'ici, que nous allons faire le débat mais ce n'est pas une décision qui viole la Constitution. La Constitution consacre un principe et les textes de loi que nous avons abrogés organisent, on va dire, la création, le fonctionnement des partis politiques, le système partisan, disons. Le fait donc d'abroger ces textes, nous l'avons dit, permettra d'ouvrir la voie à une refondation.

Donc, en rien, la Constitution n'a été violée. Nous ne sommes pas du genre à violer notre propre Constitution.

Les répercussions diplomatiques, franchement pour être poli, ce n'est pas notre affaire. Nous sommes un Etat souverain, nous prenons les décisions dans l'intérêt de nos populations. Et j'ai entendu quelqu'un dire qu'il était bon de faire un tombeau profond, cela veut tout dire, je n'ai vraiment pas de réponse à apporter à qui que ce soit.

Faire en sorte que cette loi contribue à la cohésion sociale, je pense que c'est l'un des motifs que nous avons évoqués et c'est l'une des conclusions à laquelle la CAGIDH est parvenue, donc, il n'y a vraiment pas de problème à cela.

L'honorable TUINA, vous m'excusez, le prénom, je ne sais pas si c'est Kalibè ou Kanibè mais… ***(Rires de la salle)*** *d*ésolé de vous livrer à vos adversaires, je n'ai vraiment pas d'autre commentaire à faire là-dessus.

Je vous remercie.

Monsieur le Président, je pense avoir répondu aux questions.

Le Président

Merci monsieur le Ministre.

Je remercie le Gouvernement.

Le débat général est clos.

J'appelle à présent en discussion, les articles du projet de loi, objet du dossier n°002.

Je passe la parole à la Commission.

Intitulé du projet de loi. Y'a-t-il des observations ?

Mme Ini Inkouraba DAMIEN/YOUL
Co-rapporteur de la CAGIDH sur le dossier n°002

Oui Excellence, l'amendement est en gras et expliqué en note de bas de page.

Le Président

Merci madame le rapporteur.

Les visas. Y'a-t-il des observations ?

Mme Ini Inkouraba DAMIEN/YOUL
Co-rapporteur de la CAGIDH sur le dossier n°002

Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en note de bas de page.

Le Président

Merci madame le rapporteur.

Madame la Secrétaire parlementaire, veuillez me rappeler le nombre de votants.

Mme Esther BAMOUNI/KANSONO
Troisième secrétaire parlementaire

Excellence Monsieur le Président, après l'appel nominal des députés tout à l'heure, nous avons enregistré 67 votants au lieu de 68 comme annoncé, nous nous en excusons. Avec l'arrivée des honorables Souleymane OUEDRAOGO et Drissa SANOGO, le quorum s'établit ainsi qu'il suit :

- **16 députés absents excusés ;**
- **15 procurations ;**
- **01 député absent non excusé ;**
- **54 députés présents ;**
- **69 votants.**

Merci Excellence.

Le Président

Merci madame la Secrétaire parlementaire.

Article 1. La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

Mme Ini Inkouraba DAMIEN/YOUL
Co-rapporteur de la CAGIDH sur le dossier n°002

Il n'y a pas d'amendement, Excellence.

Le Président

Merci. L'article 1 est mis aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69

Adopté.

Article 2. La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

Mme Ini Inkouraba DAMIEN/YOUL
Co-rapporteur de la CAGIDH sur le dossier n°002

Il n'y a pas d'amendement Excellence.

Le Président

Merci. L'article 2 est mis aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69

Adopté.

A présent, je passe aux voix, l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°002 :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69

L'Assemblée législative de transition a adopté.

(Coup du maillet)

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de notre séance plénière est épuisé. La prochaine séance plénière aura lieu le mardi 17 février 2026 à 09 heures. Elle sera consacrée à l'examen du projet de loi portant réglementation générale des activités postales au Burkina Faso, conformément à l'ordre du jour de notre session permanente.

La séance est levée.

-Il est 10 heures 07 minutes-

Ainsi fait et délibéré en séance publique,
à Ouagadougou, le 09 février 2026.

Le Président de séance

LE PARLEMENT
Le Président
BURKINA FASO

Dr Ousmane BOUGOUMA
Président de l'Assemblée législative de transition

La Secrétaire de séance

Esther BAMOUNI/KANSONO
Troisième Secrétaire parlementaire